

S.I.V.U. DES ECOLES DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2016

1 – FINANCES

1-1 Centre médico-scolaire de la Tour du Pin : participation aux frais de fonctionnement

Délibération

Le Président rappelle à l'Assemblée que le centre médico-scolaire de la Tour du Pin, dont les services bénéficient aux élèves des écoles de la commune, est géré par la commune de la Tour du Pin, lieu d'implantation.

La commune de la Tour du Pin, assurant tous les frais de fonctionnement de ce centre, demande chaque année une participation aux différentes communes bénéficiaires, au vu des dépenses engagées sur l'année précédente et en fonction du nombre d'élèves recensés pour chaque commune.

Pour l'année 2015-2016 ce coût est chiffré à 0,85 € sur la base des dépenses constatées durant l'année scolaire 2014-2015, soit une participation de 91,80 € pour 108 élèves recensés à Saint-Ondras et 50,15 € pour 59 élèves recensés à Valencogne.

Il demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser les sommes de 91,80 € et 50,15 € au titre d'une participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la Tour du Pin, au vu des dépenses engagées durant l'année scolaire 2014-2015.

DEMANDE au Président de bien vouloir procéder au mandatement des sommes correspondantes.

1-2 Participation financière aux charges scolaires CLIS : convention avec la commune de Rives - Délibération

Le Président explique que la Classe d'Intégration Scolaire située à Rives a accueilli parmi ses effectifs, pour l'année scolaire 2015-2016, un élève domicilié à Saint-Ondras. A ce titre la collectivité doit participer aux frais de scolarité de cette classe, qui s'élève à 500 €, après avoir signé une convention de participation financière avec la commune de Rives.

Le Président donne lecture de la convention et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE le Président à signer la convention et à mandater la somme due qui sera inscrite au compte 6558.

1-3 Participation financière aux charges scolaires ULIS : convention avec la commune de la Tour du Pin - Délibération

Le Président explique que l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire située à la Tour du Pin a accueilli parmi ses effectifs, pour l'année scolaire 2015-2016, un élève domicilié à Saint-Ondras. A ce titre la collectivité doit participer aux frais de scolarité de cette classe, qui s'élève à 932 €, après avoir signé une convention de participation financière avec la commune de la Tour du Pin.

Le Président donne lecture de la convention et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE le Président à signer la convention et à mandater la somme due qui sera inscrite au compte 6558.

1-4 Perception du fonds de soutien au développement des activités périscolaires de la part des communes de Saint-Ondras et de Valencogne - Délibération

Le Président explique que le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est versé par l'Etat aux communes même si la compétence scolaire a été transférée à un syndicat. Il explique que ce montant, une fois constaté au niveau du budget communal, est reversé au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE de percevoir les montants perçus par les communes au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires et versés par l'Etat.

DECIDE que ces reversements se feront sur la base des justificatifs émis par l'Etat, à la fois pour l'année scolaire en cours et pour les années scolaires à venir.

DEMANDE au Président de bien vouloir émettre les titres correspondants.

1-5 Remboursement des frais d'électricité à la commune de Valencogne - Délibération

Le Président explique à l'Assemblée que les frais de consommation d'électricité du bâtiment scolaire situé à Valencogne apparaissent sur la même facture que les frais d'électricité relevant de la commune.

Il présente un décompte basé sur les factures émises entre le 16/07/2015 et le 16/01/2016 et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE le décompte correspondant au remboursement de la somme due à la commune de Valencogne au titre des frais de consommation d'électricité du bâtiment scolaire situé à Valencogne, basé sur les factures émises entre le 16/07/2015 et le 16/01/2016 et s'élevant à 688,59 €.

DEMANDE au Président de bien vouloir régler la dépense et de signer tout document utile dans ce dossier.

1-6 Divers

Acquisition de 6 tables et de 8 chaises pour l'école de Valencogne auprès de Manutan car le mobilier n'est plus à la hauteur des enfants, pour une somme de 764,99 € TTC.

Acquisition d'un logiciel de gestion de la cantine vendu par 3DOUEST pour un montant de 2 250 € HT (2700 € TTC), la maintenance annuelle s'élevant à 675 € TTC.

Acquisition du matériel informatique (ordinateur et imprimante) auprès de la société ORMA pour un montant de 1 141,64 € HT (1369,97 € TTC).

2 - ECOLE VALENCOGNE

2-1 Point sur les travaux en cours

Un début d'incendie a eu lieu la semaine dernière et un employé a été légèrement brûlé : lors du travail de l'étanchéité un isolant polystyrène dissimulé derrière une plaque métallique a pris feu.

Modification apportées au projet :

- Modification d'emplacement d'arbres
- Création d'un mur de soutènement derrière la cantine (pris en charge par la commune de Valencogne)
- Remplacement de la végétation par du gravier derrière le préau.

Visite du chantier le 29/6 à 19h30.

2-2 Extincteurs

La société DESAUTEL a été retenue : matériel : 769,04 € HT ; plans : 400 € HT ; maintenance annuelle : 75,57 € HT ;

2-3 Contrat de maintenance

Le Président donne lecture du contrat de maintenance proposé par la société Borello. Les élus décident de ne pas y donner suite, au moins pour l'instant, une garantie existant de fait à l'issue des travaux.

4 – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

4-1 Bilan de l'année 2015-2016

Le Président rend compte de la réunion du Comité de pilotage du PEDT du 21/6.

4-2 Rentrée 2016

Le conseil syndical reconduit les animateurs présents cette année, avec pour certains des activités différentes :

Raphaël Maché : jeux sportifs, ou gymnastique si salle et tapis

Christophe Rodrigues : Hip hop

Laurent Piget : multi-sports

Yann Bally : expression corporelle pour les plus jeunes et sabre laser pour les plus grands

Daniel Guiselin : Théâtre et improvisation

Laurence Bardey-Blanc : les mêmes activités que l'an passé

Propositions d'activités :

- Cirque - Education à la citoyenneté – Environnement par l'IFAC
- Escrime (Marie Katan)
- Flamenco (Peltier Maéva)
- Percussions espagnoles (Cajon) et atelier créatif (Valérie Vinay)
- Danse de Bal (Association Fa Si la danser)

Le conseil syndical choisit Mme Valérie Vinay.

Inventaire des locaux à St-Ondras :

La mairie sera en travaux (2 salles en moins) et les préfabriqués auront disparu.

Salles disponibles :

- Garderie
- Cinquième classe (à réserver en priorité pour les TAP)
- Atelier (entre 2 classes)
- Salle de réunions de la salle des fêtes
- Sous le préau
- grand couloir de l'école à côté de l'ascenseur, plutôt en bas (en haut il faut mettre des protections au-dessus de l'escalier)

(Le rez-de-chaussée du bâtiment de la cure sera occupé par la mairie)

Divers :

La feuille de réinscription sera simplifiée.

Géraldine DOREMUS sera sollicitée pour être personne ressource en cas d'absence d'un animateur.

4-3 Recrutement d'animateurs

Mise à disposition de personnel avec Profession Sport 38 dans le cadre des activités périscolaires

Délibération n°6

Le Président explique que Monsieur Laurent PIGET va intervenir lors des Temps d'Activités Périscolaires pour une activité multi-sports pour la période du 1er septembre 2016 au 8 juillet 2017, hors vacances scolaires.

Il soumet à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition de Monsieur Laurent PIGET par l'association Profession Sport 38 et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de Monsieur Laurent PIGET par l'association Profession Sport 38.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et à mandater les dépenses correspondantes.

Mise à disposition de personnel avec Familles Rurales Vallée de la Bourbre dans le cadre des activités périscolaires

Délibération n°7

Le Président propose de renouveler l'emploi d'un professionnel chargé de l'animation et de la coordination des intervenants lors des Temps d'Activités Périscolaires.

Il soumet à l'Assemblée un projet de convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé par Familles Rurales Vallée de la Bourbre pour l'année scolaire 2016-2017 et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition d'un salarié de droit privé par Familles Rurales Vallée de la Bourbre.

AUTORISE le Président à signer ladite convention et à mandater les dépenses correspondantes.

5- DIVERS

Ecole de Saint-Ondras : l'entreprise SAVIGNON termine son travail le 30/6 et la réception des travaux en présence des élus et de l'architecte aura lieu prochainement.

Changement à Valencogne au sein du Conseil Syndical :

- Aurore CAILLOUET remplace Christian DECONYNCK en tant que membre titulaire.
- Jacky DEGOUD remplace Aurore CAILLOUET en tant que membre suppléant.

PROCHAINE REUNION : NON FIXEE